

Agilia

SOLS C



Livré sur chantier par camion malaxeur, Agilia Sols C est un mortier fluide à base de ciment pour la réalisation de chapes autonivelantes. Agilia Sols C est un produit de la gamme Le Système Sols de Lafarge Bétons.

Conditions Générales d'Emploi

La chape Agilia Sols C doit être utilisée en intérieur, dans des locaux hors d'eau et hors d'air. La chape Agilia Sols C doit recevoir un revêtement de sol (carrelages, moquettes, parquets, résines...) et ne doit en aucun cas rester nue.

Performances Techniques

Composition mortier	ciment, sables, eau, fibres synthétiques, additifs
Masse volumique (mortier durci)	2 t/m ³
Temps d'utilisation	jusqu'à 2 h après la fabrication
Résistances Mécaniques	C15
Température des locaux	comprise entre +5 °C et +30 °C pendant et après le coulage

La référence des Chapes Fluides

Le Système *Sols*

Mise en œuvre

La mise en œuvre peut être effectuée par un applicateur agréé par Lafarge Béton Algérie, membre du réseau Le Système Sols. Réalisée à l'aide d'une pompe à mortier fluide.

Domaines d'utilisation

La chape Agilia Sols C s'utilise, en travaux neufs ou en rénovation, sur support :

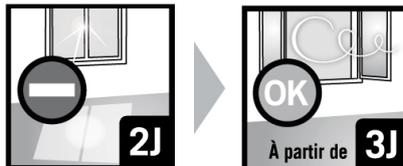
- > En maçonnerie,
- > Planchers béton,
- > Dallages sur terre-plein,
- > Supports en bois ou en panneaux dérivés du bois,
- > Chapes asphaltes,
- > Anciens revêtements non putrescibles.

La chape Agilia Sols C peut être mise en œuvre :

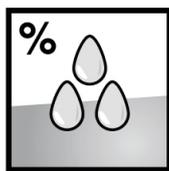
- > En pose désolidarisée,
- > En pose flottante (sur sous-couches thermiques et/ou acoustiques),
- > Sur tout type de système de chauffage par le sol (plancher chauffant à eau, réversible ou non, et plancher rayonnant électrique),
- > En pose adhérente.

Conditions Générales d'Accessibilité

- > La chape doit impérativement rester protégée pendant 48 h de l'eau, de l'ensoleillement direct et des courants d'air.
- > Le local doit être aéré modérément à partir de 72 h après le coulage.
- > Une circulation piétonne est possible dès le 3^e jour et les locaux sont mis à disposition des entreprises de second œuvre dès le 4^e jour, tout en évitant les risques d'endommager la chape.



Pose du revêtement de sol



- > Le délai maximal entre le coulage de la chape et la pose du revêtement de sol est de 8 semaines sous réserve d'un degré de sécheresse admissible.
- > Avant la pose de tout revêtement de sol, l'applicateur éliminera la pellicule de surface. Une bonne coordination avec le poseur de revêtement permettra de réaliser l'opération au moment adéquat. Le délai maximal est de 8 jours entre l'élimination de cette pellicule et la pose du revêtement.
- > La pose de carrelage est possible après un délai de séchage minimum de 14 jours.
- > Dans le cas d'un enrobage de plancher chauffant à eau ou de plancher rayonnant électrique, la mise en chauffe par le chauffagiste / l'électricien est obligatoire avant la pose du revêtement de sol, conformément aux textes en vigueur.

Durée de séchage indicative avant recouvrement*

Épaisseur de la chape	Humidité résiduelle
	3 %
Avec système de chauffage par le sol	
5 cm	3 semaines*
6 cm	3 semaines*
7 cm	3 semaines*
Sans système de chauffage par le sol	
3 cm	3 semaines**
4 cm	3 semaines**
5 cm	4 semaines**
6 cm	4 semaines**

* selon les conditions climatiques, en respectant la mise en chauffe et les règlements techniques en vigueur.

** selon les conditions climatiques et en respectant les règlements techniques en vigueur.



La référence des Chapes Fluides
Le Système Sols

Lafarge Algérie

Centre commercial de Bab Ezzouar
Tour N°2, 5^e et 6^e étage Bab Ezzouar Alger
Tél : +213 21 98 54 54
Fax : +213 23 92 42 91
betons-speciaux.algerie@lafarge.com
www.lafargealgerie.com

LAFARGE
لافارج